



DÉLIBÉRATION N° 96/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET : **URBANISME**

**Territoire d'Energie – Travaux
d'enfouissement des réseaux
télécoms à Moulet-Marcenat –
Tranche 3**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Baptiste BLEHAUT par M. Laurent THEVENOT.
Mme Caroline POULET par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que dans le cadre de travaux de réfection des réseaux et d'éclairage public, la Commune de Volvic souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques relatifs à la tranche 3 du programme qui concerne, notamment, la route de la Coussedière, la rue des Encus, la rue du Bourg et la rue des Feuillades.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Commune de Volvic est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n° 1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 11 268,00 € HT, soit 13 521,60 € TTC.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 32 000,00 € HT, soit 38 400,00 € TTC, à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de

chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom ci-joint ;
- **ACCEPTE QUE LA COMMUNE DE VOLVIC PRENNE EN CHARGE** l'enfouissement dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 11 268,00 € HT, soit 13 521,60 € TTC ;
- **CONFIE** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et de pose du matériel de génie civil à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 32 000,00 € HT, soit 38 400,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement éventuel en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2024 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 19.9.2024

Publié ou notifié

le : 23.9.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

